



Assemblée générale

Distr.  
GENERALE

A/43/593  
8 septembre 1988  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-troisième session  
Point 12 de l'ordre du jour provisoire\*

RAPPORT DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

Assistance d'urgence aux rapatriés et personnes déplacées  
au Tchad

Rapport du Secrétaire général

1. On se rappellera qu'à la suite de la proclamation de l'amnistie générale par le Gouvernement tchadien en novembre 1985 et de l'amélioration des conditions climatiques dans le pays après de nombreuses années de sécheresse, des dizaines de milliers de Tchadiens déplacés dans des pays voisins ont commencé à regagner leur pays en 1986. Ce mouvement s'est poursuivi de façon spontanée et organisée en 1987 et 1988.
2. A la fin de 1987, le HCR avait aidé à la réintégration de quelque 97 000 rapatriés tchadiens venant essentiellement de la République centrafricaine, du Nigéria et du Soudan. Les contributions des donateurs (2 950 960 dollars) ont permis de couvrir tous les besoins jusqu'à la fin de 1987. En 1987, un montant de 1 796 200 dollars a été dépensé pour l'achat d'articles ménagers tels que couvertures et ustensiles de cuisine.
3. Des outils et des semences ont également été fournis aux rapatriés pour leur permettre d'entreprendre des travaux agricoles. En collaboration avec le Programme alimentaire mondial (PAM), des secours alimentaires (riz, huile végétale, sucre et lait écrémé en poudre) ont été distribués. Des points d'eau continuent d'être installés, à l'intention des rapatriés, dans des emplacements stratégiques bien déterminés. Des programmes en faveur des rapatriés au Tchad continuent d'être exécutés en 1988, de nouveaux rapatriés venant du Cameroun et du Nigéria ne cessant d'arriver. Par ailleurs, le programme a été prorogé jusqu'à la fin de 1988.

\* A/43/150.

4. Le HCR a confié l'exécution du principal programme à l'organisation allemande AGRO action (GAA) pour les activités agricoles dans l'Est, et à la Ligue des sociétés de la Croix-Rouge (LSCR) et à la Croix-Rouge tchadienne pour l'assistance dans le Sud. L'installation de réseaux d'approvisionnement en eau est confiée depuis décembre 1987 à l'entreprise privée "SOTRAHY", sous la direction de l'Office national de l'hydraulique pastorale et villageoise. Le HCR n'a pas de représentation au Tchad; toutefois, le bureau du PNUD à N'Djamena collabore étroitement avec les représentants du HCR à Yaoundé.
5. Les besoins projetés s'élèvent à quelque 4,3 millions de dollars, dont 2,9 millions de dollars ont été déjà versés. Ce chiffre est, toutefois, sujet à révision selon l'évolution de la situation dans la région.

-----